

SESSION 2023

**BIBLIOTHÉCAIRES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS
DE CLASSE NORMALE**

**CONCOURS EXTERNE
CONCOURS INTERNE**

Cas pratique et questions

Durée : 4 heures

Si la rédaction de votre note impose de citer des noms de lieux ou de personnes non référencées dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour les désigner (A, B, C, etc.).

L'utilisation de la règle est autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Cas pratique :

Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, vous êtes responsable d'une petite bibliothèque universitaire d'IUT rattachée au Service commun de documentation (SCD). Votre bibliothèque dessert un public de 2 500 étudiants.

Votre université a récemment obtenu le label « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » (DD&RS) et souhaite mettre en place un certain nombre d'actions en rapport avec ce label.

Vous faites partie d'un groupe de travail DD&RS au sein de votre université et êtes l'un des référents DD&RS de votre SCD.

À ce titre, le responsable du département des services aux publics du SCD vous demande une note lui présentant des propositions afin d'organiser un service de prêt d'objets.

En vous aidant des documents fournis, vous rédigerez une note de 4 à 5 pages maximum. Vous proposerez dans cette note des pistes exploratoires concernant le type d'objets pouvant être prêtés, voire offerts. Vous recenserez les différentes phases et l'organisation qui permettront la mise en place de ce nouveau service auprès du public.

Vous accompagnerez votre note d'un tableau récapitulatif du projet recensant tous les moyens nécessaires, en indiquant en outre le calendrier et la durée des différentes phases.

Documents du dossier :

Document 1 : « DD&RS : Le label développement durable des établissements d'enseignement supérieur »

Document 2 : « Kiloutou, ou le prêt d'objets en bibliothèque »

Document 3 : Communication de Nantes Université et de Sciences Po Lille sur leurs services de prêt d'objets

Document 4 : Organigramme administratif d'une université

Questions : vous porterez vos réponses sur le document réponse réservé à cette partie (le nombre de ligne est indiqué pour chaque question).

1. Qu'est-ce qu'un document de substitution ? Donnez un exemple. (4 lignes)

2. Qu'est-ce qu'un ERP ? Quelles mesures les bibliothèques prennent-elles pour satisfaire à la réglementation ? (6 lignes)

3. Quelles sont les principales missions de l'ABES ? (6 lignes)

4. Qu'est-ce qu'un DOI ? (4 lignes)

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDE	R0000	101	7979

Concours interne :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDI	R0000	101	7979

Document 1

DD&RS : Le label développement durable des établissements d'enseignement supérieur

Le dispositif de labellisation, dit Label DD&RS – Développement Durable et Responsabilité Sociétale – de l'enseignement supérieur a été créé en 2015. Il est le fruit du travail collectif d'une dizaine d'universités et de grandes écoles, de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), du Ministère en charge de développement durable, du Ministère en charge de l'enseignement supérieure et du Réseau des Etudiants pour une société écologique et solidaire (RESES).

Il permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Il permet également aux établissements de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés par leur participation au comité de labellisation ainsi qu'aux audits des établissements candidats.

Le Label DD&RS se base sur un référentiel national commun existant depuis 2009 suite à l'article 55 issu du Grenelle 1 de l'environnement – le **Référentiel DD&RS CPU CGE**.

C'est un Label qui se veut systémique. Il couvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau international et se structure en cinq axes, issus du Référentiel DD&RS, balayant tous les champs du développement durable :

- Stratégie et Gouvernance,
- Enseignement et Formation,
- Recherche et Innovation,
- Environnement,
- Politique sociale.

Ce label vise à inciter les établissements d'enseignement supérieur - lieux de formation, de vie et de recherche - à plus d'exemplarité et leur permet de valoriser leur engagement.

La gestion administrative du dispositif a été confiée à un opérateur à but non lucratif partageant les ambitions du label DD&RS : le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur – CIRSES

Source :

<https://www.label-ddrs.org/index.php/le-dispositif/item/3-le-dispositif> (Consulté le 12/09/2022)

Document 2

**Kiloutou, ou le prêt d'objets en bibliothèque
par Delphine Quéreux-Sbaï (bibliothèque municipale de Reims)**

Publié le 02/07/2019

En Finlande, les bibliothèques prêtent des objets pratiques, utiles à la vie quotidienne.

Prêter beaucoup et presque de tout !

Les bibliothèques finlandaises font preuve d'une grande créativité (ou est-ce seulement du pragmatisme) quant au prêt d'objets. A la bibliothèque Rikhardinkatu d'Helsinki, nous nous étions étonnés de la présence de sacs à dos orange avec des étiquettes code à barre en section jeunesse, à côté de l'automate de prêt, et il nous avait été répondu que ces sacs pouvaient être empruntés pour aider à transporter les très nombreux documents empruntés. La bibliothèque autorise en effet le prêt de 100 documents en simultané. Logique.

La bibliothèque de Rikhardinkatu possède aussi une artothèque et prête des œuvres d'art. Elle était hélas fermée au moment de notre visite. Ses horaires sont en effet réduits par rapport à ceux de la bibliothèque. Sa situation isolée en sous-sol permet cette différence d'horaires. En revanche le prêt de tablettes, observé dans toutes les bibliothèques visitées (et géré par un prestataire) est uniquement du prêt sur place. C'est la carte de bibliothèque qui permet ce prêt et libère la tablette du mobilier spécifique sur lequel elles sont présentées en vrac.

A Espoo, dans le Maker Space, entre la grainothèque et l'atelier bois, une étagère présente de nombreux outils à emprunter. Notre guide nous précise que la vedette est la perceuse et que nous avons bien de la chance d'en voir une ce jour-là car elles sont toujours empruntées. Le prêt est de deux jours, avec un maximum d'une semaine. Ce prêt se fait sur la carte de bibliothèque. Nous avons déjà vu ce prêt d'outils de bricolage à la bibliothèque de Garaget à Malmö (Suède), mais ici cela semble presque banal. Parmi les objets à emprunter de la sorte on trouve également un clavier (piano électronique). D'autres instruments de musique s'empruntent, comme de petites guitares.

A Tampere aussi les instruments de musique s'empruntent en bibliothèque, de même qu'à Oodi. Pour contrer la baisse des prêts de CD, la bibliothèque Metso de Tampere multiplie les propositions alternatives, afin de faire vivre la musique au sein de la médiathèque : studio de pratique musicale (piano, guitare), concerts ... et prêts d'instruments à cordes comme les guitares, les ukulélés, ou les banjos ou d'autres instruments relevant des percussions comme des djembés ou des tambourins.

Plus étonnant, dans la même bibliothèque de Tampere, le prêt de matériel « sportif » : bâtons de marche nordique ou poids (pour la musculation) peuvent ainsi être empruntés, de même qu'un jeu de pétanque (ce qui a fait fort plaisir à notre collègue du Sud), accompagnés de DVD avec les règles. Cette proposition est faite en partenariat avec le service des Sports et de la Santé de Tampere, ce qui est astucieux et ouvre des perspectives. A quand le prêt de tondeuses en partenariat avec les Espaces verts ? De façon pragmatique, la bibliothèque de Tampere prête aussi des sacs étanches de différentes tailles et des parapluies équipés de codes à barre les jours de pluie.

Il est à noter aussi que, sur place, les bibliothèques peuvent mettre à disposition du matériel utile pour faciliter déambulation et choix des documents, ainsi à Espoo trouve-t-on des déambulateurs équipés de petits paniers, tandis qu'à Tampere on trouve en prêt sur place, bien en évidence dans le hall, des caddies, un fauteuil roulant et une poussette.

Devant la diversité de ces propositions destinées à accompagner les usagers dans leur vie quotidienne, on se surprend à inventorier ce qui serait utile aux habitants de nos territoires, au-delà de ce que, en France, nous commençons déjà à prêter (voir le mémoire Enssib *Quelle place pour le prêt d'objets en bibliothèque ?* de Justine Le Montagner, mars 2018). A quand du matériel de cuisine pour accompagner les livres de recettes ou des balances pour compléter les ouvrages de diététique ?

Source :

<https://pro.bpi.fr/kiloutou-ou-le-pret-dobjets-en-bibliotheque/> (Consulté le 12/09/2022)

Document 3

Communication de Nantes Université et de Sciences Po Lille sur leurs services de prêt d'objets

Nantes Université :



C'est dans un contexte local propice aux initiatives en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et du développement durable que la BU de La Roche-sur-Yon propose un nouveau service dénommé BOBUN, Bibliothèque d'Objets des Bibliothèques Universitaires de Nantes.

Basé sur des principes de recyclage, partage et anti-gaspillage, ce nouveau service, **entièrement gratuit**, permet aux étudiants d'emprunter des ustensiles de cuisine et des outils de bricolage,... tout ce qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter ou de stocker chez eux.

Source :

Page web de la bibliothèque de la Roche-sur-Yon (Nantes Université)

<https://polelrsy.univ-nantes.fr/la-bibliotheque-universitaire/bobun-pret-dobjets-a-la-bu-de-la-roche-sur-yon> (Consulté le 12/09/2022)

Sciences Po Lille :



Bibliothèque Sciences Po Lille @bibScPoLille · 23 mai

...

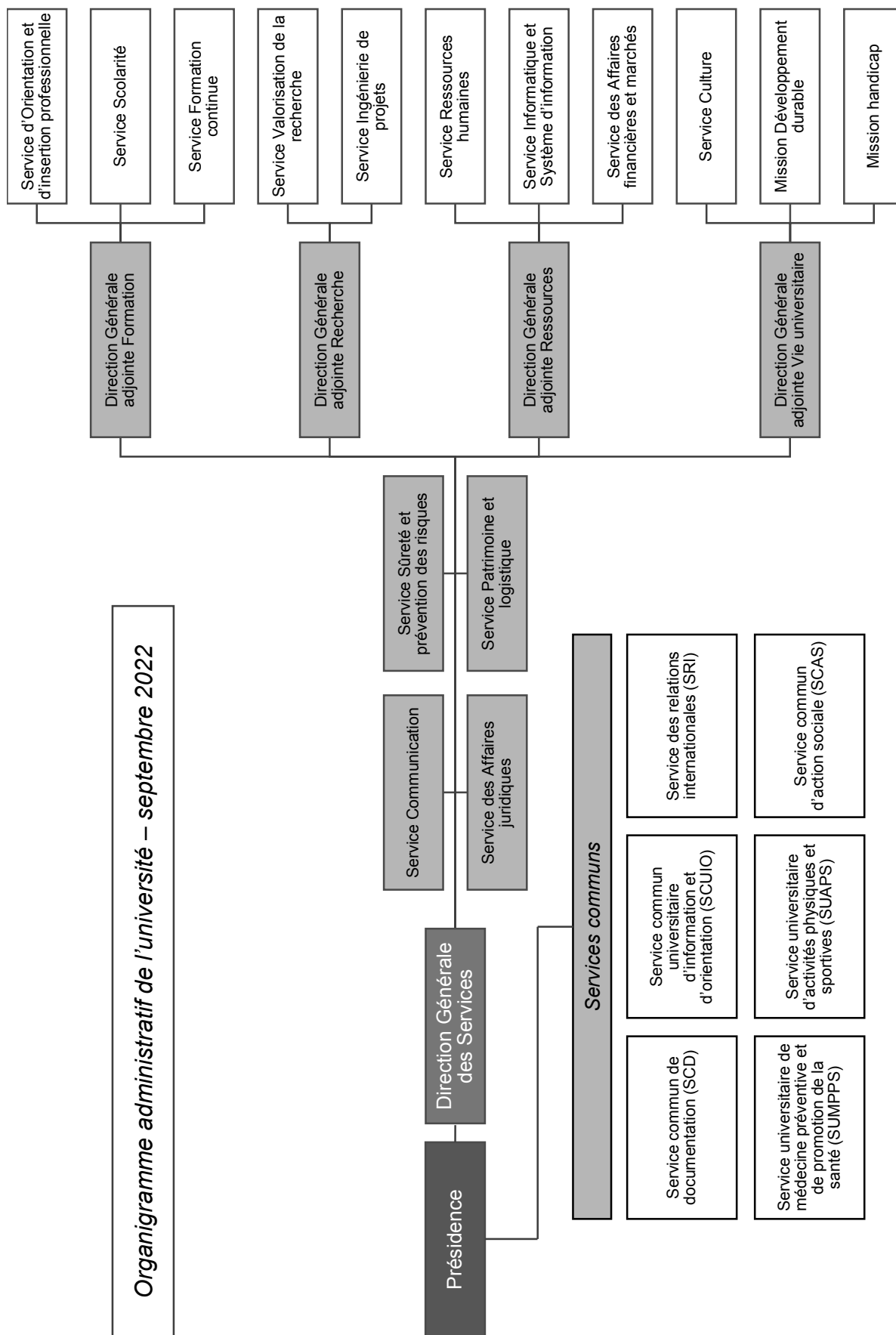
#prêtdobjet pour rendre votre appart et récupérer votre caution, ou bien pour aménager votre nouvelle chambre, vous pouvez emprunter le contenu d'une boîte à outils à la bib 🛠



Source :

Tweet de la bibliothèque de Sciences Po Lille (Publié le 23 mai 2022)

<https://twitter.com/bibScPoLille/status/1528744090384449541?s=20&t=--UDSuIEMTRvAqeMMRSAWA> (Consulté le 12/09/2022)



NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Document réponse - DR Questions - À rendre impérativement avec votre copie (le nombre de ligne est indiqué pour chaque question).

1. Qu'est-ce qu'un document de substitution ? Donnez un exemple. (4 lignes)

2. Qu'est-ce qu'un ERP ? Quelles mesures les bibliothèques prennent-elles pour satisfaire à la réglementation ? (6 lignes)

3. Quelles sont les principales missions de l'ABES ? (6 lignes)

4. Qu'est-ce qu'un DOI ? (4 lignes)
